

Informations Recrutement Résidents

[Rentrée 2019]

p1. Le poste de résident

p2. Contrat de résident et contrat local

p3. Association des Parents d'Elèves APEESE

p5. Eléments du salaire de résident

p6. Scolarité au Lycée St Exupéry

p7. Venir au Congo- Brazzaville

9. Contacts



Le poste de résident

Conditions pour postuler :

- Être titulaire de la fonction publique d'Etat avec au moins 2 ans d'exercice en tant que titulaire en France ;
- Suivre son conjoint ou son partenaire de PACS, résident dans le pays d'exercice ou de résidence ;
- Pour les personnels exerçant dans un établissement AEFÉ, être au minimum dans sa 3^{ème} année de contrat de résident au sein d'un même établissement (hors contrats établis pour une année) ;
- Ex-recrutés locaux, lauréats de concours venus faire leur année de stage en France et qui souhaitent être recrutés comme résidents dès la date de rentrée scolaire, sous réserve de retourner dans leur ancien établissement, et de l'accord de leur administration d'origine.

Le statut de résident :

Le recrutement est effectué par le Directeur de l'AEFE, sur proposition du Chef d'Etablissement et avis de la Commission Consultative Paritaire Locale (CCPL).

Sont considérés comme résidents, les fonctionnaires présents depuis au moins 3 mois dans le pays ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS.

Une mise en disponibilité et un contrat local de 3 mois pourront également être nécessaires, avant la signature effective du contrat avec l'AEFE, qui intervient au 1^{er} décembre de l'année de recrutement.

Attention : Le recrutement n'est définitif qu'après réception par l'AEFE de l'accord de détachement de l'administration d'origine du candidat.

Contrat résident et Contrat local

Vous êtes recruté...

1. En tant que résident, prise en charge par l'AEFE à compter du 1^{er} septembre 2019

Un justificatif de résidence prouvant que vous pouvez être recruté à la date de la rentrée vous sera demandé (*immatriculation consulaire, contrat du conjoint, bail...*).

2. En tant que résident à recrutement différé à compter du 01 décembre 2019 :

- Pendant vos 3 premiers mois à Brazzaville, vous serez en disponibilité.
- Vous bénéficierez d'un contrat local de 3 mois, signé avec l'APEESE (Association des Parents d'Elèves) et serez payé en francs CFA, sur un compte bancaire au Congo Brazzaville.
 - L'APEESE vous versera l'équivalent de votre salaire indiciaire net français, hors charges sociales et hors primes diverses, calculé sur la base de votre dernier indice. Vous fournirez au service financier, les photocopies de vos 3 derniers bulletins de salaire (un justificatif de classement dans l'échelon, pourra se substituer aux bulletins de salaire) ;

A titre indicatif :

Professeur des écoles INM 495 = 1 253 723 Fcfa Net (1911.30 €)

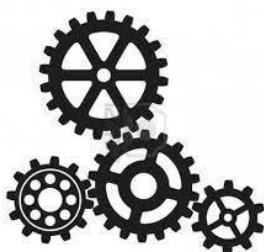
Professeur des écoles INM 531 = 1 344 904 Fcfa Net (2050.29 €)

Certifié INM 467 = 1 182 809 Fcfa Net (1803.18 €)

Certifié INM 658 = 1 666 569 Fcfa Net (2540.67 €)

Agrégé INM 684 = 1 732 417 Fcfa Net (2641.05 €)

- Le cas échéant, et pour le second degré, vous percevrez les indemnités correspondant aux fonctions de professeur principal (équivalent part modulable ISOE).
- Vous bénéficierez, pour la durée de votre contrat local, d'une assurance maladie, pour le remboursement partiel de vos frais de santé et serez déclaré à la Caisse Nationale de prévoyance Sociale.
- Par ailleurs, vous devrez traiter avec la MGEN, votre situation pendant la durée de votre contrat local (environ 7% du salaire pour une prise en charge MGEN).
- A partir du 1^{er} décembre, vous serez pris en charge par l'AEFE et bénéficierez des conditions prévues par le statut de résident et des conditions particulières liées au poste (ISVL).



Association des Parents d'Elèves APEESE

Décisions relatives aux enseignants résidents :

En début d'année scolaire, pour vous aider dans vos démarches administratives ou personnelles (contact logement, premiers repérages dans la ville...), le lycée pourra mettre à votre disposition une personne ressource, chargée de vous accompagner.

Attention : La responsabilité de l'APEESE ne pourra être engagée dans le cadre d'éventuels contrats signés à ce titre.

• Les mesures financières accordées aux nouveaux résidents :

Par décision du Conseil de gestion de l'APEESE du Lycée Saint-Exupéry du 05 décembre 2018, les contrats recrutés sur un poste de résident à recrutement différé perçoivent à leur arrivée :

- Une indemnité d'installation de 3 millions Fcfa (4 531 €) pour un résident et 6 millions Fcfa (9 062 €) pour un couple de résidents.
- Un forfait hébergement de 500 495 Fcfa (756 €) par résident est versé. Le montant forfaitaire attribué est indexé sur le nombre de personnes constituant le foyer.
- Une indemnité de déménagement de 600 000 Fcfa (900 €) par résident est accordée. L'indemnité est indexée sur le nombre de personnes constituant le foyer.
- De l'attribution d'une somme forfaitaire versée à l'arrivée, puis en mars (années N+1, N+2 et N+3) de 1 201 713 Fcfa (1 815 €) pour un résident. Cette somme est indexée sur le nombre de personnes constituant le foyer. (Exemple : un résident avec un enfant dispose de 1 502 141.25 Fcfa soit 2 268 €). Le forfait est plafonné à deux enfants.
- Les frais de visa et de vaccination (fièvre jaune) sont remboursés à hauteur de 180 000 Fcfa (271 €) sous réserve des pièces justificatives.
- A leur demande, les résidents à recrutement différé peuvent bénéficier d'une avance de trésorerie pour le règlement d'une caution pour une location, remboursable sur 6 mois à compter de la date de début de contrat de résident AEFÉ.

En résumé, deux exemples :

-Un enseignant résident (*) sans enfant, recruté sur un poste de résident à recrutement différé, perçoit à Brazzaville les indemnités suivantes qui s'ajoutent au salaire, aux avantages familiaux et à l'ISVL (Exemple PE échelons 5,6,7 et 8, Groupe 06 d'un montant de 12 108 € – Arrêté du 28.09.2018) :

- Total des indemnités versées la 1^{ère} année

Indemnités	FCFA	€
Prime versée à l'arrivée	5 482 208.00	8 357,57
Indemnité hébergement ventilée sur 11 mois	5 505 445.00	8 393,00
Billet d'avion annuel	1 201 713.00	1 832,00
TOTAL	12 189 366.00	18 582,57

- Total des indemnités versées la 2^{ème} année et de la 3^{ème} année

Une indemnité forfaitaire (ventilée sur 12 mois) sera versée lors de la 2^{ème} année du contrat ainsi que lors de la 3^{ème} année du contrat. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

-Un enseignant résident (*) marié ou pacsé avec 1 enfant perçoit à son arrivée à Brazzaville :

- Total des indemnités versées la 1^{ère} année

Indemnités	FCFA	€
Prime versée à l'arrivée	7 568 864.00	11 538,66
Indemnité hébergement ventilée sur 11 mois	9 634 828.75	14 688,20
Billet d'avion annuel	2 102 997.75	3 206,00
TOTAL	19 306 690.50	29 432,86

- Total des indemnités versées la 2^{ème} année et de la 3^{ème} année

Une indemnité forfaitaire (ventilée sur 12 mois) sera versée lors de la 2^{ème} année du contrat ainsi que lors de la 3^{ème} année du contrat. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

N.B. : 1 euro = 655.957 Fcfa / 10 000 Fcfa = 15 euros environ

(*) célibataire ou marié à la condition que le conjoint ne soit pas expatrié ou ne bénéficie pas d'un statut comparable.

Éléments du salaire de résident

**Salaire résident =
Salaire indiciaire de base France + ISVL + Avantage familial**

Pour information :

Tableau de l'ISVL Enseignants-Montant annuel en euros
Arrêté du 28 septembre 2018 - JORF n°0238 du 14 octobre 2018

PAYS	ISVL G5	ISVL G6	ISVL G7	ISVL G8
CONGO BZV	14 190 euros	12 108 euros	11 093 euros	10 322 euros

- **Groupe 5** : Personnel de direction exerçant des fonctions de proviseur-adjoint ou de principal-adjoint dans des établissements d'enseignement secondaire de 1^{ère} catégorie. Gestionnaire et Agent Comptable secondaire d'établissement en Gestion Directe du 2nd degré 1^{ère} catégorie. Gestionnaire-comptable d'autre établissement du 2nd degré de 1^{ère} catégorie. Personnel dont l'INM est supérieur à 542.
- **Groupe 6** : Personnels dont l'INM est supérieur à 449 et inférieur ou égal à 542.
- **Groupe 7** : Personnels dont l'INM est supérieur à 394 et inférieur ou égal à 449.
- **Groupe 8** : Personnels dont l'INM est inférieur ou égal à 394.

Tableau de l'avantage familial

Arrêté du 31.08.2018 publié au JORF du 21.09.2018 fixant les montants mensuels de l'avantage familial servi aux résidents pour les pays du rythme nord.

PAYS DE RESIDENCE CONGO (Brazzaville)	ENFANTS De moins de 10 ans	ENFANTS De 10 à 15 ans	ENFANTS De plus de 15 ans
Droits de 1 ^{ère} inscription	1 158 euros	1 158 euros	1 158 euros
Montant mensuel	386 euros	430 euros	430 euros

*L'avantage familial couvre le montant des frais de scolarité.

Scolarité au lycée français Saint-Exupéry

1. Inscription des enfants :

Notre établissement accueille sur un même site, les élèves de la toute petite section de maternelle à la terminale.

Vous pourrez effectuer à distance, la pré-inscription de vos enfants auprès du secrétariat (voir notre site pour connaître les formalités et offres de formations).

Vous devez informer les établissements actuels de vos enfants de leur départ et demander leur radiation et leur dossier scolaire.

2. Montant des frais de scolarité au lycée Saint-Exupéry, pour l'année scolaire 2019/2020 – Montants au trimestre

Frais d'écolages	Français		Congolais		Etrangers tiers	
	Euros	Fcfa	Euros	Fcfa	Euros	Fcfa
Maternelle et élémentaire	920.98	604 125	1 301.91	854 000	1 393.38	914 000
Collège(1 ^{er} cycle)	1054.95	692 000	1 514.89	993 700	1 600.56	1 049 900
Lycée (2 ^{ème} cycle)	1054.95	692 000	1 514.89	993 700	1 600.56	1 049 900

- Droits de première inscription : 105 000 Fcfa (soit 160.07 €)
- Assurance individuelle : 2 500 Fcfa (3.81€)
- Frais d'adhésion à l'APEESE : 700 000 Fcfa (1 097.14 €)

Venir au Congo-Brazzaville



Vaccination obligatoire/Fièvre jaune :

Le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer au Congo.

Prendre contact avant votre départ avec le centre de médecine tropicale le plus proche de votre domicile, pour les vaccins obligatoires et recommandés, la prescription éventuelle d'anti-paludéens et des conseils avant départ.

Attention : Renseignez-vous des délais de rendez-vous qui peuvent être parfois importants dans certains centres.



Visa au Congo :



Un visa est obligatoire pour séjourner au Congo.

Le visa d'entrée est établi dans un 1^{er} temps pour 3 mois.

Il doit être renouvelé dès votre arrivée. Il sera établi pour une durée initiale d'1 an puis prolongé pour 3 ans (Visa de longue durée).

Pièces à prévoir pour l'établissement du visa :

- Un passeport valide pour l'établissement du visa (validité d'au moins 6 mois)
- Réservation d'avion (copie du ou des billets d'avion)
- Formulaire de demande de visa, disponible sur Internet, via le lien suivant :

<https://www.visa-en-ligne.com/pays/congo.php>

- Photos d'identités
- Lettre d'invitation du Lycée Français St Exupéry
- Attestation d'hébergement éventuelle
- Certificat international de vaccinations dont fièvre jaune obligatoire.

Vous devez effectuer votre (vos) demande(s) de visa (s) directement auprès des représentations diplomatiques du Congo- Brazzaville en France.

A l'Ambassade du Congo à Paris

37 Bis Rue Paul Valéry, 75116 Paris, France

Email : ambacongofrance@gmail.com ou bien contact@ambacongofr.org

Tél: 01 45 00 60 57

Horaires d'ouverture au public: du lundi au vendredi : (9h30-12h30/15h00-17h00)

Tous les demandeurs de visas sont invités à soumettre et payer leur demande de visa uniquement en ligne désormais, l'Ambassade du Congo en France n'étant plus en mesure d'accepter les chèques et espèces. Le lien pour la demande et le paiement du visa en ligne est :

<https://www.visa-en-ligne.com/pays/congo.php>

N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des instances pour connaître les délais de traitement des visas.

Carte consulaire :

Il est indispensable de vous faire immatriculer au Consulat de France au Congo dès votre arrivée.

Cette démarche se matérialisera par la remise d'une carte consulaire, gratuite, valable 5 ans avec une possibilité de renouvellement.

Il est indispensable que les ressortissants français résidents au Congo soient immatriculés.

Logement

L'APEESE propose une prise en charge hôtelière de 03 jours à l'arrivée pour les résidents et leur famille en quête de logement.

L'APEESE propose dans le cadre d'une convention avec le poste diplomatique 07 logements sur le site du « CHAILLU ».

Ces logements sont réservés pour les personnels résidents. Certains d'entre-eux peuvent être vacants et être proposés aux nouveaux arrivants.

L'APEESE s'appuie sur quatre critères pour délivrer un logement :

- La situation familiale du résident,
- L'adéquation du logement à la situation familiale,
- L'antériorité de la demande du résident,
- L'ancienneté comme titulaire.

En dehors de ce service, le parc immobilier proposé sur BZV est important. L'APEESE peut vous proposer avant votre arrivée des locations répondant aux critères d'un personnel résident : bêche à eau, surpresseur, groupe électrogène, air conditionné, ces éléments sont indispensables du fait des coupures récurrentes d'électricité et d'eau.



Transport et déménagement

Le(s) billet (s) d'avion peuvent être avancés par le lycée voire réservés en ligne sitôt votre détachement accordé et vos dates de voyages fixées.

Il existe plusieurs compagnies qui desservent Brazzaville au départ de la France, avec plus ou moins d'escales et de confort.

Il y a actuellement au moins 3 liaisons Brazzaville/Paris par semaine.

Ci-dessous, quelques-unes des compagnies les plus utilisées :

AIR FRANCE	ROYAL AIR MAROC	ETHIOPIAN AIRLINES
------------	-----------------	--------------------

Un accueil à l'arrivée à l'aéroport est prévu à l'attention des nouveaux recrutés et de leur famille, selon les plans de vol et les demandes reçus.

Contacts

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas :

- à contacter le Lycée Saint-Exupéry

Par mail : assistante-proviseur@lycee-saintexbrazza.org

-à consulter notre site :



<http://www.lycee-saintexbrazza.org>

